

La Guadeloupe lance sa « prépa d'élite » à la magistrature

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / AXEL PICORD

3 janvier 2026



L'année 2026, le mois de septembre, verra l'ouverture d'une prépa-Talents vers l'École nationale de la magistrature (ENM). Une première pour l'Outre-mer, où les étudiants représentent moins de 1 % des admis au concours d'entrée de l'ENM.

« *L'égalité réelle des chances n'est pas un slogan : c'est un engagement* », a déclaré Gérald Darmanin, le 8 décembre dernier, lors de sa visite à l'université des Antilles. À Saint-Claude, sur le campus du camp Jacob, le ministre de la Justice a signé une lettre d'engagement actant cette ouverture.

Devant un parterre d'universitaires, de magistrats et de représentants de

l'État, Gérald Darmanin a justifié cette création par « *la difficulté persistante pour les enfants des familles ultramarines d'accéder aux postes de responsabilité* » dans le système judiciaire. « *On a moins d'un pour cent de magistrats ultramarins alors qu'ils habitent en Outre-mer* », a-t-il souligné. Pourtant la matière est celle qui attire le plus les étudiants de 1^{re} année en Guadeloupe.

La future prépa-Talents sera implantée sur le site universitaire de Saint-Claude. Elle s'adressera à une dizaine d'étudiants sélectionnés à partir du niveau bac + 4. Ils bénéficieront d'un encadrement renforcé, de bourses, d'un accompagnement individualisé et d'une préparation intensive au concours de l'ENM, réputé pour son exigence. En France hexagonale, sept structures similaires sont déjà en place. Le taux de réussite y est de 30 % selon les chiffres avancés par le ministère.

Du côté de l'université des Antilles, le président Michel Geoffroy a salué une « *très grande avancée* » et « *une belle opportunité pour nos étudiants* ». Il a précisé que l'équipe pédagogique serait composée « *d'enseignants-chercheurs en droit, d'une professeure des universités, et de quelques intervenants extérieurs* ». Le dispositif sera encadré académiquement par l'université, mais la sélection des étudiants restera sous la responsabilité de l'ENM.

L'ouverture sur le campus de Saint-Claude pose des questions logistiques et pédagogiques. Tout d'abord les cours de droit sont dispensés sur le campus de Fouillole à Pointe-à-Pitre. Ensuite les cours préparatoires nécessiteront un accès régulier aux professionnels du droit magistrats, greffiers, avocats qui exercent à Basse-Terre et majorité à Pointe-à-Pitre.

Le ministre a également annoncé que les concours se tiendront désormais « *à l'heure des Antilles et du Pacifique* », pour éviter aux candidats ultramarins de composer en pleine nuit. Une mesure de bon sens, longtemps réclamée.

Car les obstacles sont multiples : éloignement des centres de formation, moindre accès aux réseaux professionnels, autocensure des candidats, manque de formation juridique poussée. Et pour une prépa-Talents, c'est l'encadrement de proximité, l'accès à des annales corrigées, l'habitude de l'oral, la capacité à simuler les épreuves qui font la différence. Pour Michael Janas, premier président de la cour d'appel et ancien directeur de l'École nationale des greffes, l'enjeu est collectif : « *Pour avoir une magistrature qui nous ressemble, il faut que nous, les gens de Justice, nous aidions les étudiants à mettre le pied à l'étrier.* »